

Texte des résolutions

Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2017

Résolution n°1 - Approbation PV AG 2016

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du Procès Verbal de la précédente Assemblée Générale du 21 mai 2016, approuve ce PV.

Résolution N°2 - Comptes Annuels, Rapport de Gestion et Quitus

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et d'activité du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire Aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016, faisant ressortir un déficit de 58 456€. Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice 2016.

Résolution n°3 - Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir constaté l'existence d'un déficit au titre de l'exercice considéré, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ce déficit, soit 58 456€, au report à nouveau. Elle constate que les capitaux propres de la société sont supérieurs à la moitié du capital social, selon les dispositions de l'article L. 225-248 du code de commerce.

Résolution n°4 - Approbation du rapport spécial du CAC

Concernant le rapport spécial du Commissaire aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce. L'Assemblée Générale, statuant en sa forme ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce constate les nouvelles conventions intervenues au cours de l'exercice 2016. L'assemblée générale approuve ces conventions réglementées.

Résolution n°5 - Première résolution réseau : Gouvernance Réseau

Après avoir pris connaissance de la note explicative sur la gouvernance du réseau, l'Assemblée Générale, statuant en sa forme ordinaire, mandate l'Inter-CA pour créer l'Instance Politique Collective du réseau Enercoop, dans les meilleurs délais.



Résolution n°6 - Seconde Résolution réseau : Groupe éthique

Les sociétaires de la SCIC Enercoop Languedoc-Roussillon, réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2017, donnent mandat à l'Inter-CA pour mettre en place un comité d'éthique, groupe mutualisé et transversal, neutre et indépendant, pour examiner les questions d'éthique que se posent les différentes structures du réseau Enercoop.

Résolution n°7 - Election des administrateurs

L'Assemblée Générale, statuant en sa forme ordinaire, conformément aux statuts et au tirage au sort ayant eu lieu lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 septembre 2012 constate la sortie de plusieurs administrateurs. Elle constate également la démission ou la disparition de plusieurs administrateurs, la poursuite du mandat des autres administrateurs résumés dans le tableau suivant :

Administrateurs au 3 mai 2016	Elu lors de l'AG	Fin de mandat à l'AG	Remarques
Collège A : Porteurs			
Jean-Pierre Forster	2013	2017	Sortant, Candidat au renouvellement
Yves-Alain Liénard	2013	2017	Sortant, Candidat au renouvellement
Enercoop (E. Soulias)	2015	2019	Continuation du mandat
Isea Projects (D. Litvine)	2015	2019	Continuation du mandat
Collège B : Salariés			
Simon Cossus	2015	2019	Démissionnaire
German Yravedra	2014	2018	Continuation du mandat
Collège C : Consommateurs et Personnes soutiens			
Eric Ciappara	2013	2017	Sortant
Bruno Hérail	2014	2018	Continuation du mandat
Hervé Gotty	2014	2018	Démissionnaire
Pierre-Yves Barbier	2014	2018	Démissionnaire
Collège D : Producteurs			
Jean-Pierre Bouguet	2015	2019	Continuation du mandat
Sybille Jannekeyn	2014	2018	Continuation du mandat



Collège E : Partenaires et Organismes d'appui			
Izuba Energie (E. Serodio)	2014	2018	Continuation du mandat
William Fettig	2013	2017	Sortant
SG Investissements (Sylvain Goineau)	2015	2019	Démissionnaire
CoopSoleil (S. Anoi)	2015	2019	Disparition de la personne morale
Collège F : Collectivités, partenaires publics et ELD			
Pas d'administrateurs			

Constatant que plusieurs sièges d'administrateurs sont vacants elle procède à l'élection en choisissant parmi les candidats figurant sur la liste suivante :

Raison Sociale et Prénom NOM	Collège	
Collège A : Porteurs - 2 sièges à pourvoir		
Jean-Pierre FORSTER	Porteurs	Renouvellement
Yves-Alain LIENARD	Porteurs	Renouvellement
Collège B : Salariés - 3 sièges à pourvoir		
Clarisse DULAC	Salariée	Nouvelle candidature
Collège C : Consommateurs et Personnes soutiens - 3 sièges à pourvoir		
Yves GAMBIER	Consommateur	Nouvelle candidature
Françoise AKOUM	Consommatrice	Nouvelle candidature
Ivan KOMAROFF	Consommateur	Nouvelle candidature
Christophe TIRAN	Consommateur	Nouvelle candidature
Collège D : Producteurs - 2 sièges à pourvoir		
Jean Claude VACHE	Producteur	Nouvelle candidature
Collège E : Partenaires et Organismes d'appui - 3 sièges à pourvoir		
CASSIA (Alexia CHAPPOND)	Partenaire	Nouvelle candidature
TERRE DE CULTURE - Arnaud DE CHANSKI	Partenaire	Nouvelle candidature
Collège F : Collectivités, partenaires publics et ELD - 4 sièges à pourvoir		
COMMUNE DE LUC-SUR-AUDE (Jean Claude PONS)	Collectivité	Nouvelle candidature



Le Conseil d'Administration est composé de 18 membres au plus, 8 administrateurs poursuivant leur mandat, il y a donc 10 postes à pourvoir pour 11 candidats. Nous rappelons ici que le maximum est de 4 administrateurs par collèges.

Résolution n°8 - Pouvoirs au porteur

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

